

Accueil de loisirs sans hébergement « Les Canailles »



PROJET PÉDAGOGIQUE La journée du mercredi 2023-2024

SOMMAIRE

1) Introduction

2) Présentation de l'accueil de loisirs « Les petites canailles »

- a) Conditions d'inscription
- b) Accueil et horaires

3) Description du lieu

4) Le public accueilli et ses besoins

5) L'équipe pédagogique et organisation

- a) L'équipe pédagogique
- b) Place, rôle et missions de chacun

6) Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

- a) Le projet d'été
- b) Les intentions éducatives
- c) Les objectifs pédagogiques

7) Une journée type

8) Organisation de la vie collective et de la vie quotidienne

- a) Les temps de séances d'animations
- b) Le temps de repas
- c) La sieste
- d) Le temps calme
- e) Le goûter

9) La sécurité

- a) Sécurité physique
- b) Sécurité affective
- c) Plan Vigipirate
- d) Évacuation en cas d'incendie

1) Introduction

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Les Petites Canailles » permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant, un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.
Pour l'équipe toute entière, l'enfant est au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire, se créer des repères dans son environnement social.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et en harmonie avec les différents partenaires de vie de l'enfant.

Le projet pédagogique de l'ALSH Les Petites Canailles constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

Ce projet pédagogique est une aide et une référence permanente pour les animateurs, dont la mission est de permettre à l'enfant de vivre, non plus « à côté des autres », mais « avec les autres ».

En 2023, les élus de la commission enfance jeunesse de la ville de Janzé ont souhaité actualiser le Projet Educatif Local de la ville. Leur travail a mis en évidence les nouvelles ambitions éducatives que la ville de Janzé souhaite porter à travers les différentes structures d'accueil des enfants :

- Respect du rythme physiologique et affectif de l'enfant.
- Accès aux loisirs pour tous.
- Accueillir la différence.
- Notion de laïcité
- Apporter un cadre sécurisant pour permettre à l'enfant de grandir
- Favoriser l'accès à la Culture et l'Interculturalité

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs Les Petites Canailles s'articule autour de ces ambitions éducatives.

2) Présentation de l'accueil de loisirs « Les petites canailles »

L'ALSH « Les Petites Canailles » est une structure d'accueil et de loisirs municipal qui reçoit des enfants âgés de 2 ans ½ à 5 ans de la commune de Janzé et des communes environnantes.

Cette structure fonctionne pendant les mercredis, les petites et grandes vacances sous statut Accueil Collectifs de Mineurs, agréé par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le centre fonctionne sur une amplitude horaire de **7h00 à 18h45** du lundi au vendredi.

Organisme : Service Éducation de la ville de Janzé
Lieu de fonctionnement : Pôle enfance jeunesse, 14 boulevard Plazanet, 35150 JANZÉ
Dates : du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 5 juillet 2024
Effectifs d'enfants : 64 enfants
Effectifs animateurs : 1 directrice + 8 animateurs

a) Conditions d'inscription

Avant la première venue de l'enfant, les familles doivent remplir un dossier d'inscription comprenant les informations nécessaires à sa constitution (vaccins obligatoires à jour).

Les familles ont le choix entre différentes formules : à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas, à la journée avec ou sans repas.

Un Portail Internet consacré aux familles facilite les démarches d'inscription, et permet de diffuser des informations les concernant (programmes, dates de début et de fin d'inscription pour une période donnée...). L'équipe de L'ALSH municipal « Les Petites Canailles » est munie d'une tablette qui contient tous les éléments de chaque dossier. Une synchronisation régulière permet le transfert de l'ensemble des données du serveur vers la tablette.

b) Accueil et horaires

L'enfant est inscrit :	Il doit arriver :	Sa famille vient le chercher :
La matinée	Entre 7h et 9h	Entre 11h45 et 12h00
La matinée + repas	Entre 7h et 9h	Entre 13h30 et 14h00
L'après-midi	Entre 13h30 et 14h00	Entre 17h00 et 18h45
Le repas + après-midi	Pour 11h45	Entre 17h00 et 18h45
La journée + repas	Entre 7h00 et 9h00	Entre 17h et 18h45
La journée sans repas	Entre 7h00 et 9h00 et entre 13h30 et 14h00	Entre 11h45 et 12h00 et entre 17h00 et 18h45

En dehors de ces horaires et sans réservation préalable, l'équipe d'animation est en mesure de refuser l'enfant si l'effectif est au complet.

Les inscriptions des mercredis, des petites et grandes vacances s'effectuent sur des périodes définies à l'année. Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions sont communiquées via le Portail Familles, par le bureau du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire.

L'inscription des enfants est obligatoire. Elle s'effectue par l'intermédiaire du Portail Familles accessible sur le site Internet de la ville de Janzé.

Les familles Janzéennes sont prioritaires en termes d'inscriptions à l'accueil de loisirs « Les Petites Canailles », et ce, jusqu'au mercredi (23h59) de la semaine qui précède. Les familles dont la résidence principale est située hors commune de Janzé (HC) ne peuvent inscrire leur.s enfant.s qu'en fonction des places restantes, et ce, à compter du jeudi 14h jusqu'au dimanche (23h59).

Annulation : les familles ont la possibilité d'annuler l'inscription de leur.s enfant.s jusqu'au mercredi de la semaine qui précède via le portail familles, et sans retenue financière.

Hors période COVID19, le bureau du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire a mis un PC à disposition des familles n'ayant pas Internet, pour effectuer l'inscription de leur.s enfant.s. Le PC étant accessible sur les horaires d'ouverture du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire.

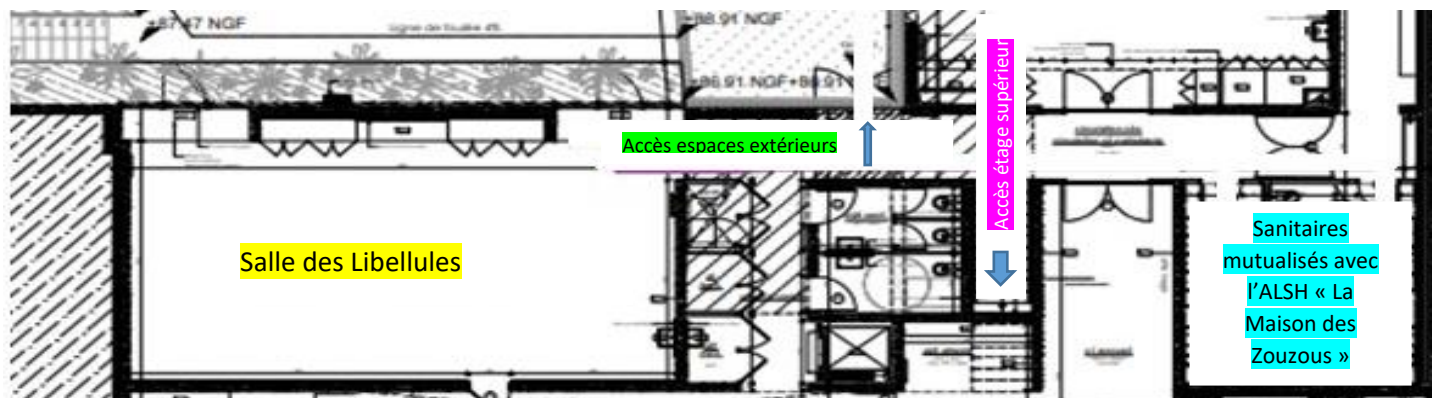
3) Description du lieu

Le Pôle Enfance est inséré entre l'école maternelle « La Marelle » et l'école élémentaire « Le Chat Perché » (14 Bd Plazanet). Sa situation géographique permet de mutualiser les locaux du Pôle enfance avec ceux de l'école maternelle, et d'ajouter un lien de proximité entre les différents temps de vie des enfants scolaires et périscolaires.

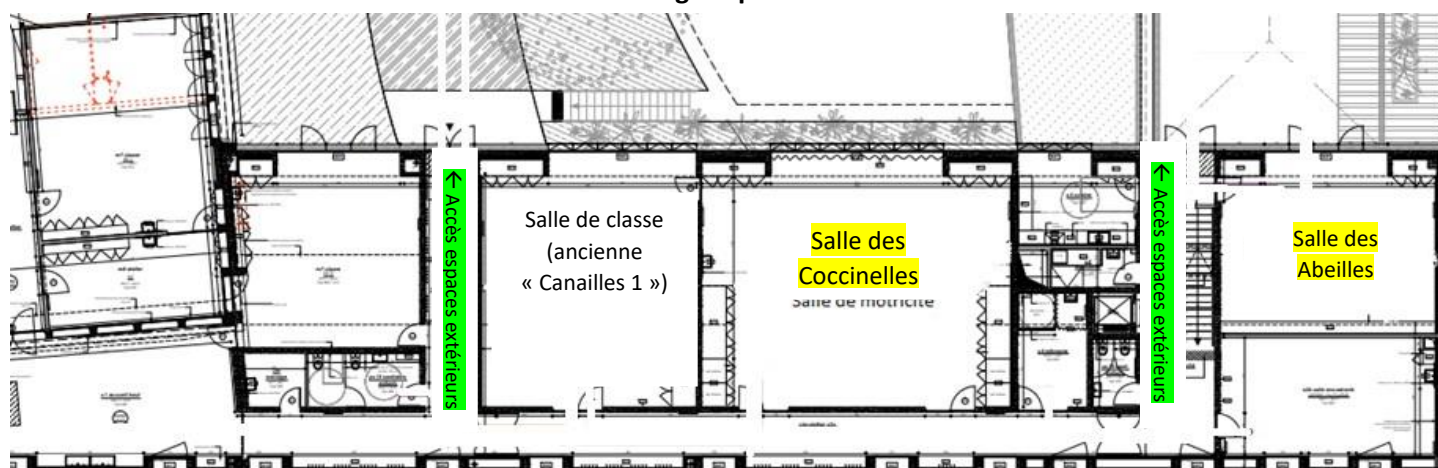
Tout l'établissement donne accès à une cour principale qui, de par sa configuration, invite à la curiosité et à la découverte.

A la rentrée 2023-2024, une classe supplémentaire à ouvert à l'école maternelle La Marelle. Celle-ci a été aménagée dans une des salles de fonctionnement de l'ALSH (cf : plan p5). Pour conserver une capacité d'accueil équivalant aux effectifs actuels, l'ALSH « Les Petites Canailles » occupe la salle de motricité de l'ALSH « La Maison des Zouzous ». Cette nouvelle organisation a conduit à repenser le fonctionnement de l'ALSH pour ne pas impacter les temps de vie des enfants en termes de rituels et de repères.

Plan de l'ALSH Les Petites Canailles – « étage inférieur »



Plan de l'ALSH Les Petites Canailles – « étage supérieur »



Le site comprend :

- **1 hall d'entrée** qui comprend :
 - L'espace Bibliothèque mutualisé
 - Un espace adapté aux enfants. L'animateur chargé de l'accueil s'assure du lavage de mains des enfants
- **3 salles de fonctionnement** qui représentent au total 280m², et qui permettent à l'ALSH Les Petites Canailles d'augmenter sa capacité d'accueil de 10%. Nous pouvons ainsi recevoir 64 enfants, soit 4m² / enfant.
 - « Canailles 1 » : 127m² accueille le groupe des « Coccinelles » (les enfants âgés de 3 et 4 ans qui font la sieste). Cette salle est mutualisée avec l'école maternelle La Marelle en tant que « salle de motricité ». Elle comprend donc tout le matériel nécessaire au développement de la motricité.
 - « Salle de motricité Zouzous » : 95m² accueille le groupe des « Libellules » (les enfants de 5 et 6 ans). Ces derniers utiliseront les sanitaires de l'ALSH « La Maison des Zouzous ».
 - « Canailles 3 » : 63m² accueille le groupe des « Abeilles » (les enfants âgés de 4 ans, et qui ne font plus la sieste).

- **2 espaces sanitaires**, qui s'ajoutent à celui de l'école la Marelle.
 - Le premier espace comprend deux sanitaires enfant et un sanitaire adulte. Cet espace est utilisé par les enfants du groupe « Coccinelles ».
 - Le deuxième espace comprend deux sanitaires enfants réservés aux enfants du groupe « Abeilles ».
- **1 cuisine partagée** entre les accueils de loisirs Les Petites Canailles et La Maison des Zouzous, et mutualisée avec l'école maternelle La Marelle.
- **1 infirmerie**

- **Une salle de sieste**

L'ALSH utilise la salle de sieste habituelle qui se trouve dans l'établissement scolaire maternel. L'accès à cette pièce se fait par l'intérieur en passant directement du pôle enfance à l'école maternelle.

- **Un espace extérieur aménagé** : L'accès à la cour se fait par deux couloirs. L'un d'entre eux donne sur une « cour terrasse » située en hauteur. L'autre mène à un espace de jeux avec une structure et un préau. Ces extérieurs s'accompagnent d'un espace circulaire qui descend en pente douce, et d'une cour « inférieure ».

Cet espace extérieur est partagé entre les accueils de loisirs « La Maison des Zouzous » et « Les Petites Canailles ».

.

4) Le public accueilli et ses besoins

a) Accueillir un enfant

La lecture du projet pédagogique de l'ALSH « Les Petites Canailles » permet aux familles de prendre connaissance des valeurs sociales et éducatives de la structure, ainsi que la mise en place des rituels au sein de la vie collective pour garantir le bien-être de leur (s) enfant(s).

La présence d'animateurs permanents permet de positionner une personne référente pour accueillir les enfants qui ont des difficultés à accepter la séparation avec leurs parents, mais aussi pour les enfants nouvellement arrivés en cours d'année. L'équipe d'animation fait de ce temps d'accueil un moment spécifique, favorisant le relais entre la famille et l'équipe.



b) Accueillir un enfant touché par le handicap ou atteints de trouble de la santé

L'ALSH « Les Petites Canailles » est un lieu privilégié de rencontres, d'espaces de découvertes, de jeux et de créations pour tous les enfants. La structure d'accueil doit contribuer à l'éducation de la vie collective à travers le développement individuel de chaque enfant.

Un enfant, touché par le handicap ou atteints de trouble de la santé, peut participer pleinement aux activités récréatives, culturelles et artistiques au même titre que les enfants fréquentant la structure d'accueil. Bien que l'ALSH « Les Petites Canailles » soit une structure non spécialisée, la responsable prend connaissance des recommandations relatives à l'accueil de l'enfant atteint de troubles de santé ou d'handicap, auprès de la famille.

La responsable transmet les données informatives et les fiches techniques concernant les attentes et les besoins de l'enfant à accueillir, afin de lui offrir le meilleur accompagnement éducatif et social.

Les démarches éducatives et pédagogiques à suivre pour bien accompagner un enfant handicapé :

L'enfant, touché par le handicap ou atteints de trouble de la santé, a besoin qu'on le considère comme un enfant à part entière au sein d'un groupe. L'animateur doit pouvoir dédramatiser sans pour autant banaliser la situation. Il respecte le rythme de l'enfant et doit prendre en compte ses besoins spécifiques caractérisant le handicap de celui-ci, sans le surprotéger. L'animateur doit savoir prendre du recul en cas de besoin, s'il se trouve être un référent pour l'enfant.

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant handicapé se sente en sécurité physique et affective, et ne soit pas l'objet de moquerie des autres enfants. Il doit permettre à l'enfant handicapé de vivre des situations de vie qui favorisent son autonomie, toutefois adaptée à ses capacités.

L'animateur doit adapter ses séances d'animation pour permettre à l'enfant handicapé de participer et de prendre plaisir à partager des temps de vie et d'activités.

L'animateur ne doit pas considérer l'enfant handicapé que d'un point de vue médical mais plutôt sociale et humaine pour l'aider à grandir et se construire avec les autres.

Privilégier le rythme individuel de l'enfant :

L'enfant a des rythmes physiologiques dont le respect contribue à la qualité de son développement. L'équipe d'animation de l'ALSH « Les Petites Canailles » à la volonté de respecter au mieux les rythmes de vie de chaque enfant au sein d'un groupe à travers les temps de vie quotidienne et les temps d'activités.

c) Les familles

Les parents utilisent principalement l'accueil de loisirs pour leurs enfants en tant que relais de « garde ». Les « vacances d'été » illustrent par définition, un « cycle saisonnier » qui se déroule sur des semaines successives.

Pour les parents, cette période de longue durée n'est pas sans contrainte en termes d'organisation de vie, de travail et aussi de coût financier. L'addition de ces éléments forme un sujet d'inquiétude qui amène les parents à se préoccuper du lieu d'accueil qui puisse correspondre à leurs besoins et à leurs attentes.

C'est une des raisons pour laquelle les démarches éducatives du projet pédagogique d'ÉTÉ des accueils de loisirs de Janzé prennent en compte la notion « de durée », pour mettre en place des actions éducatives qui puissent répondre à « l'esprit de vacances » que les parents souhaitent pour leurs enfants. En l'occurrence, les objectifs éducatifs des structures sont en lien avec l'un des principes de l'Education populaire, qui promeut les loisirs accessibles à tous.

5) L'équipe pédagogique et organisation

a) L'équipe pédagogique

L'équipe de direction et d'animation :

- BAILLY Manon, BAFA, DUT Carrière sociale option animation socio-culturelle, agent d'animation, direction
- JOSSE Cédrine, BAFA, BPJEPS LTP, agent d'animation, direction relais
- LURTON Victoria, BAFA, agent d'animation
- LE COUEDIC Julien, BAFA, agent d'animation
- PARIS Virginie, BAFA, agent d'animation
- CHEMIN Françoise, BAFA, agent d'animation
- HEURTAULT Joss, stagiaire BAFA, agent d'animation
- RONDET DELAPORTE Titouan, CPJEPS, agent d'animation



b) Place, rôle et missions de chacun

La direction :

Elle réalise les documents administratifs et organisationnels afin que les animateurs soient le plus disponibles auprès des enfants.

Elle est garante de la sécurité des enfants et des animateurs, et responsabilise son équipe en la tenant informée, ou en faisant un rappel des prérogatives de la hiérarchie du Service Éducation de la ville de Janzé (SE), des procédures et de la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

- Protocole d'Evacuation en cas d'Incendie.
- Protocole de mise en sécurité (PPMS)
- Mesures d'hygiène et de sécurité en milieu collectif.
- Réglementation du SDJES.
- Suivi sanitaire (allergies, régimes particuliers des enfants, PAI...)
- Rappel des gestes de secours pour les animateurs PSC1.

Les animateurs :

S'occuper d'enfants est un engagement professionnel, empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance qu'on accorde à l'animateur (élus, Service Enfance Jeunesse, équipe de direction et parents...)

Son rôle :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
- Être à l'écoute, disponible et compréhensif à l'égard des enfants
- Encadrer les enfants autour d'activités multiples
- Donner du sens à ses actions, répondre aux objectifs du projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif de la commune.
- Voir le travail de l'animation du point de vue de l'enfant et non pas seulement celui de l'animateur.

Faire partie de l'équipe d'animation :

- Participer de façon active aux réunions, échanger des idées
- Discuter et élaborer des projets avec les autres animateurs
- Donner son avis sur l'organisation de l'ALSH
- Faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants, les animateurs ou autre personnel.
- Remettre en question sa pratique pour toujours évoluer.

Ses obligations:

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel.
- Respecter les horaires.
- L'utilisation du portable est interdite pendant les heures de travail.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux

Les animateurs stagiaires :

L'animateur stagiaire est considéré comme un animateur à part entière. Sa place et son rôle sont donc les mêmes que ceux des animateurs. Néanmoins, la directrice sera « responsable » et devra donc effectuer un suivi quotidien pour un bon accompagnement dans son stage.

6) Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

« Des réunions pour réunir nos réflexions et construire nos démarches éducatives »

Des réunions mensuelles permettent aux animateurs de faire un retour sur l'organisation des journées à l'ALSH, et de préparer la période qui précède la réunion.

Les animateurs échangent sur les points forts, les points d'amélioration, les perspectives éducatives et pédagogiques qui peuvent apporter un plus dans la journée des enfants au sein de l'accueil de loisirs Les Petites Canailles.

Ce travail de réflexions entraîne l'équipe de direction et d'animation à remettre en question sa pratique et surtout à ne pas perdre de vue que l'enfant est au centre du métier de l'animateur.

De ce fait, les programmes ne peuvent pas être construits dans un esprit de consommation, mais de sensibilisation. Ce travail de réflexions permet d'exprimer et partager son savoir faire et son savoir être avec la notion de solidarité et non dans la compétition.

Il est essentiel que l'équipe d'animation envisage les temps de vie et d'animation, du point de vue de l'enfant et non pas seulement celui de l'animateur.

Aperçu d'un travail de réflexions éducatives

Le mercredi entre dans le cadre des « Temps périscolaires » du fait que ce jour soit positionné au centre d'une semaine dite scolaire.

Le rôle de l'ALSH « Les Petites Canailles » est de créer une coupure dans le rythme de l'enfant, en proposant des journées dans lesquelles la notion de temps n'est pas une contrainte. Le but est d'emmener l'enfant à vivre ces temps de vie avec le moins de contraintes possibles, et surtout de favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant dans un contexte collectif.

Les réflexions éducatives de l'équipe d'animation ont amené celle-ci à prendre en compte plusieurs paramètres, à savoir :

- les enfants sont généralement conditionnés par le rythme scolaire / comment les aider à s'éloigner facilement du rythme de ces journées qui englobent la majorité de la semaine dans leur vie d'enfant.
- le rythme des jours scolaires engloutit le cadre de vie de l'ALSH qui ne fonctionne qu'un jour dans la semaine / comment emmener l'enfant à apprécier cette journée de rupture et ses bienfaits ?
- qui dit rupture dans le temps dit aussi rupture dans les rituels, les activités et les temps de vie des enfants / comment garder le lien avec ce que les enfants ont vécu la ou les semaines précédentes, à savoir que certains enfants fréquentent la structure d'accueil, un mercredi sur deux ?

Pour tenter de répondre aux besoins et aux attentes des enfants, l'équipe travaille régulièrement sur des projets d'animation qui se déroulent dans la continuité des mercredis, pour créer du lien et offrir aux enfants des repères sociaux et spatiaux dans leur cadre de vie.

D'autres réflexions et questionnements sont venus s'ajouter dans le but de construire un chemin éducatif qui mène vers l'épanouissement personnel de l'enfant dans un contexte collectif.

Au regard du projet pédagogique de l'ALSH « Les Petites Canailles », qui s'inscrit dans le projet éducatif de la municipalité de Janzé, l'équipe d'animation s'est fixée des objectifs éducatifs afin d'orienter et enrichir les projets d'animations.

a) Les intentions éducatives

- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs journées de loisirs
- Développer la notion du « vivre ensemble »
- Permettre à l'enfant de trouver sa place en tant qu'individu au sein d'un collectif
- Éveiller la curiosité par la découverte et des ateliers variés
- Éveiller chez les enfants une conscience d'éco-citoyenneté

b) Les objectifs pédagogiques

- Sensibiliser l'enfant à son environnement social et culturel
- Développer l'esprit de création, l'ouverture culturelle, artistique, scientifique et sportive
- Approfondir et élargir leur champ de connaissances par le biais d'activités originales
- Découvrir tous les apports et le bien être que nous offre notre environnement direct

- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur et le développer l'esprit de curiosité et le goût de l'exploration chez les enfants
- Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe
- Susciter l'imagination et la création des enfants

« Un espace peut en cacher un autre » :

Pour permettre aux enfants de vivre pleinement leurs temps de loisirs, à leur rythme, et ce, en dehors des temps de regroupement, les salles de fonctionnement accueillent les enfants selon les tranches d'âges (2 ans ½ - 3 ans ; 4 ans ; 5 ans). Chacune d'elles est équipée d'espaces de jeux à thème pour satisfaire et répondre aux attentes des enfants de toutes les tranches d'âges.

Dans un souci d'offrir aux enfants un cadre adapté à leurs tranches d'âge, et pour que chacun puisse s'approprier les lieux, l'équipe d'animation a conçu des espaces de vie et des espaces d'activités des enfants.

L'ALSH « Les Petites Canailles » dispose d'un matériel pédagogique diversifié, ainsi qu'un fond de jeux éducatifs (jeux de société, jeux de construction, puzzles, livres, dinette...).

Pour que ces temps soient des temps « ressources » pour les enfants qui ont besoin de se retrouver entre camarades de jeux, tout en participant aux ateliers proposés par les animateurs, ceux-ci bénéficient d'un espace dédié aux « jeux en autonomie ». Ce qui permet de vivre leurs temps de loisirs, sans contrainte, dans un cadre éducatif sécurisant et constructif.

Les espaces d'activités se fondent dans le paysage des jeux dit informels. Les enfants peuvent pratiquer des jeux de construction, des jeux éducatifs, lire des livres ou utiliser du matériel de dessin. Cette alternative permet aux enfants de tisser des liens sociaux sur ces temps non cloisonnés.

« Chacun son « espace-temps » et son « espace » :

Des temps de regroupement qui se déroulent dans la salle respective à chaque groupe permet de présenter les animateurs et les enfants, les espaces d'activités ainsi que les espaces de vie. Ces préambules permettent aux enfants de se créer des repères humains et spatiaux, pour évoluer dans un lieu qui leur deviendra rapidement familier.

Ces temps d'échanges permettent de sensibiliser les enfants à la notion du « Vivre Ensemble », en développant l'écoute des uns envers les autres. Ils ne doivent pas être trop longs ni contraignants.

Chacune des équipes d'animation présente les activités, soit, à l'aide d'un modèle (notamment en matière d'activités manuelles), soit à l'aide d'un imaginaire, etc...

Ainsi, l'enfant visualise ce dont il s'agit et l'animateur aura pu, au préalable évaluer l'activité, pour mieux adapter sa séance d'animation auprès des enfants, et anticiper les besoins matériels nécessaires...

Les animateurs moduleront les temps d'activités selon l'attention et l'intérêt porté par les enfants.

Les enfants s'inscrivent sur l'atelier de leur choix ou s'expriment sur le choix d'activité qu'ils souhaiteraient réaliser. Ils ont aussi la possibilité de jouer dans les surfaces de jeux dit en autonomie qui leur sont attribués.

Ainsi, l'enfant peut être acteur de ses temps de loisirs, dans un cadre éducatif propice à son épanouissement personnel et collectif.

7) Une journée type

L'accueil de loisirs « Les Petites Canailles » fonctionne sur une amplitude horaire de **7h00 à 18h45**.

- 7h00-9h00 : accueil des enfants dans la salle d'accueil.
- Arrivée échelonnée des animateurs. Lorsqu'ils sont en nombre suffisant, les animateurs référents emmènent les enfants dans la salle correspondant à leur tranche d'âge. Ils les accompagnent dans les jeux sur les temps informels dans la salle ou dans la cour.
- 9h00-9h30 : regroupement dans les différentes salles (on se dit bonjour/histoire-chanson-comptine / discussion).
- 9h30 - 9h45 $\approx$ 10h50 : présentation des activités / déroulement des séances animations.
- 10h50-11h30 : rangement, récréation.
- 11h30-11h40 : préparation et départ du groupe d'enfants de 2ans ½ - 3 ans pour le restaurant scolaire. Le passage aux toilettes s'effectue dans les sanitaires correspondant à la salle de fonctionnement des enfants. Installation et service du repas.
- 11h40 /11h50 : préparation et départ du groupe d'enfants de 4 ans pour le restaurant scolaire. Le passage aux toilettes s'effectue dans les sanitaires correspondant à la salle de fonctionnement des enfants. Installation et service du repas.
- 11h50/ 12h00 : préparation et départ du groupe d'enfants de 5 ans au restaurant scolaire. Le passage aux toilettes s'effectue dans les sanitaires correspondant à la salle de fonctionnement des enfants. Installation et service du repas.
- 11h50 / 13h15 : déjeuner convivial.
- 13h00 : départ du groupe d'enfants de 2 ans ½ - 3 ans pour les préparatifs de la sieste.
- 13h30 : retour du groupe d'enfants de 4 et 5 ans pour les préparatifs du temps calme, dans chaque salle.
- 13h40-15h30 : sieste pour les plus petits.
- 13h45 - 14h15 : temps calme pour chaque groupe d'enfants dans leur salle respective.
- 14h15 - 14h30 : petites histoires pour se retrouver /présentation des animations pour les groupes dans chaque salle.
- 14h30-15h30 : séances d'animation / jeux collectifs
- 15h30-15h45 : récréation. Rangement des ateliers.
- 15h45-16h00 : passage aux toilettes
- 16h00-17h00 : goûter dans la salle respective de chaque groupe.
- 17h-18h45 : temps informels / départ échelonné des enfants.

8) Organisation de la vie collective et de la vie quotidienne

a) Les temps de séances d'animations

Les séances d'animation de l'accueil de loisirs « Les Petites Canailles » sont adaptées à toutes les tranches d'âge. Les enfants s'épanouissent à leur rythme, dans un cadre social et éducatif qui leur permet de vivre des temps de loisirs personnels et collectifs.

Les ateliers se déclinent sous différentes formes : temps définis en 1 ou 2 séances selon l'activité proposée - temps définis en plusieurs séances selon un projet proposé.

Ces formules permettent aux enfants de faire des choix et d'être acteurs sur ces temps ludiques et de loisirs qui leur appartiennent.

Les activités éducatives sont des outils pédagogiques qui offrent aux enfants de partager des temps collectifs, dans un climat sécurisant et de non compétition. Cependant, elles ne représentent qu'une partie inhérente à la journée des enfants, qui sont accompagnés sur tous les temps de vie, au sein de la structure d'accueil.

b) Le temps de repas

L'année 2023-2024 marque l'ouverture du nouveau restaurant scolaire. Les enfants de l'ALSH y ont un espace dédié et insonorisé, avec du mobilier adapté à leur tranche d'âge.

Le temps de restauration est considéré comme un temps de vie à part entière dans la journée de l'enfant. C'est pourquoi les équipes d'animation ont établis un protocole des temps du midi, avec ses rituels et son organisation propre. Le tout dans le but de permettre aux enfants de vivre des moments conviviaux où le plaisir du partage se mêle aux découvertes gustatives.

Le temps repas est une activité à part entière, construite par l'équipe d'animation en tenant compte des notions suivantes :

- **Hygiène** : comprendre les règles d'hygiène et les appliquer.
- **Éducation nutritionnelle** : découverte des goûts, l'animateur amènera l'enfant à goûter aux aliments sans pour autant le forcer à manger.
- **Apprentissage** : apprendre à se servir des couverts, à se servir seul, nettoyer leur table.
- **Temps de détente et de discussion** : découvrir qu'il est possible de déjeuner en collectif dans une ambiance calme et sereine, en développant la notion de respect et d'écoute.

Les animateurs ne déjeunent pas durant le service pour être entièrement disponible auprès des enfants.

Les animateurs accompagnent les enfants sur les temps de repas et de goûter en respectant les rituels communs aux équipes, pour non seulement apporter une équité, mais aussi des repères pour les enfants qui passent d'un groupe à l'autre en cours d'année. Ce qui les amène à changer de salle ou de zone.

c) Les temps d'accueil

Que ce soit le matin ou le soir, le temps d'accueil est un moment de jeux informels pendant lequel les enfants profitent des différents espaces de jeux, mis à leur disposition dans les salles respectives à chaque tranche d'âge. L'équipe d'animation se répartit selon des rôles bien précis, pour permettre aux enfants de vivre leur temps de jeu en toute sérénité et dans le respect des autres, tout en assurant les départs et arrivées des enfants dans un esprit d'accueil où chaque enfant est pris en considération.

Les animateurs d'accueil font figure de repère pour les familles. Le rôle d'accueil leur est attribué à l'année afin de créer un rapport de confiance avec les parents. Ils doivent prendre en compte les recommandations et les informations données par les familles, et doivent également leur communiquer les différentes informations liées à la journée de leur.s enfant.s. Des outils de communication interne sont mis en place pour permettre aux informations de circuler correctement au sein de l'équipe.

d) Les temps informels

Les temps informels encadrent les temps d'activités et d'accueil. Ils sont essentiels pour permettre aux enfants de développer leur capacité à communiquer entre eux, à développer leur autonomie et à trouver leur place au sein du groupe. C'est un moment durant lequel ils sont libre de circuler dans la salle et de profiter des espaces de jeux de leur choix. L'animateur doit aménager ce temps informel de façon à permettre aux enfants d'évoluer librement en toute sécurité, dans une ambiance propice à la détente et au jeu, en veillant au bon respect des règles de vie collective.

e) La sieste

Le temps de repos se déroule dans la salle de sieste de l'école maternelle, au calme et dans la pénombre. L'adulte aura préparé la transition du temps de restauration au temps de sieste, où l'enfant doit se sentir rassuré pour profiter pleinement de ce temps de repos.

Aussi, le doudou joue son rôle rassurant et reste le symbole de l'univers propre à chaque enfant. Les rituels du sommeil sont essentiels pour permettre à l'enfant de vivre ce moment, non pas comme une autre forme de rupture, mais comme une ressource supplémentaire dans son rythme de vie collective.

Aussi, l'animateur peut amener l'enfant à s'endormir, grâce à une histoire, une chanson ou de la musique douce.

En dehors de ces temps formels, les animateurs seront vigilants concernant l'état de fatigue des enfants et pourront mettre en place des temps calmes si cela est nécessaire.

f) Le temps calme

Pour les enfants des tranches de 4 ans et 5 ans, le temps calme se déroule dans la salle de fonctionnement respective à chaque groupe, où des tapis individuels sont posés au préalable. Les enfants sont allongés pour se détendre et profiter de cet espace-temps pour se retrouver individuellement au milieu d'une journée de collectif. L'animateur assure une présence rassurante et propose des séances de relaxations, de sophrologie, d'étirements ou des histoires, de la musique douce et des chansons. Le temps calme dure environ $\frac{3}{4}$ d'heure.

g) Le goûter

A partir de 16h00, les enfants sont invités à prendre le goûter. Celui-ci se déroule dans la salle respective à chaque groupe et suivant les rituels communs et réfléchis par l'équipe d'animateurs.

9) La sécurité

a) Sécurité physique

- . Les enfants doivent toujours être sous la surveillance d'un animateur.
- . L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 8 enfants de Moins de 6 ans.



Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants (scie, cutters, couteaux pointus,)

L'animateur devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants.



b) Sécurité affective

- L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute de l'enfant.
- L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
- L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant ; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi, ... En cas de doute ou de propos d'enfants alarmants, l'animateur doit tenir informer le directeur : ne pas rester seul.

c) Plan Vigipirate

Le **plan Vigipirate** est un **plan** gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères. Il **est** un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

Dans le cadre du Plan Vigipirate et compte tenu de la constance des risques d'attentats, les accueils de loisirs doivent exercer une grande vigilance au sein de leur structure mais aussi au cours des déplacements et autres lieux publics.

Une sensibilisation est effectuée auprès des équipes de l'ALSH « Les Petites Canailles », au moyen du « Guide Vigilance Attentats » destiné aux organisateurs et directeurs d'ACM. Le « Guide Vigilance Attentats » est mis à disposition dans la salle de fonctionnement pour rappeler les bons réflexes à adopter lors d'une intervention.

Pour assurer le périmètre de sécurité de la structure d'accueil de loisirs Les Petites Canailles, la responsable :

- S'assure que les accès vers l'extérieur du Passage soient fermés à clé.
- Demande à toute personne extérieure de présenter leur carte professionnelle ou un justificatif d'intervention avant de la laisser entrer dans l'établissement [dans le cas où la personne n'est pas en capacité de présenter un justificatif d'intervention, la responsable ou l'animateur contacte un responsable du Pôle Territoire - communément appelé Service Technique).

d) Plan d'évacuation en cas d'alarme incendie

Au même titre que le plan Vigipirate, un protocole d'évacuation incendie est communiqué aux équipes d'animation. Il revient à chaque animateur de connaître son rôle et la marche à suivre, le cas échéant.